Knauf Métal CC GH Futur

Ce système de cloison relève des règles de l'art traditionnelles décrites dans le DTU 25.41, de l'Avis Technique 9/13-970, ainsi que des recommandations Knauf.

Précisions relatives à la gamme simplifiée et à l'Avis Technique 9/07-846

Liaison du profilé sur le sabot de tête (§3.53 de l'Avis Technique) voir schéma : rondelles nylon.

Rondelles de 3 mm d'épaisseur - 40 mm de diamètre et comportant un percement de diamètre 13 mm. "[...] La rondelle se met en tête de cloison, entre le sabot et le profilé PK".

Les rondelles nylon jouent un rôle important dans le comportement du montage en tête de cloison, pour éviter la mise en compression de l'ensemble de la cloison. Elles permettent un glissement entre le profilé et le sabot de tête (sans obligation d'utiliser une clé dynamométrique).

Fixation sabot de tête
(§ 5.212 de l'Avis Technique) :
"[...] en l'absence de support continu, il est nécessaire de faire rapporter une structure complémentaire par le charpentier pour permettre la fixation du sabot de tête".

Fait référence à l'article 5.7 de la norme NF DTU 25.41 P1-1 (conditions préalables de raccordement à la structure d'accueil). Il est à la charge du maître d'ouvrage d'exiger un moyen de fixation au charpentier ou de faire appel à un charpentier dans le cadre d'une rénovation.

Éclissages / prolongements
Éclissage profils simples (§ 5.212 de l'Avis Technique) : prolongement par recouvrement du profil simple, voir schéma : "Utilisation de 2 profils décalés : le décalage doit se faire avec un recouvrement de 1,50 m. Les profils sont liaisonnés avec au minimum 14 vis auto-taraudeuses [...]".

Dans le cadre de la gamme simplifiée (profils de 6,50 ml en PK 120/140/170/200), la position de l'éclissage ne doit pas être supérieure au quart supérieur de la hauteur totale de cloison (un seul éclissage autorisé par montant).
Exemple :
- hauteur maximum admise avec un profilé PK 140 = 6,20 m ; pas d'allongement nécessaire
- hauteur maximum admise avec un profilé PK 170 = 6,80 m ;
  6,50 m + 1,80 m (0,30 m + 1,50 m pour le recouvrement) + 14 vis
- hauteur maximum admise avec un profilé PK 200 = 7,40 m ;
  6,50 m + 2,40 m (0,90 m + 1,50 m pour le recouvrement) + 14 vis.

Éclissage profils doubles (§ 5.212 de l'Avis Technique) voir Schéma :
"Les jonctions de profils sont décalées. Il n'est pas nécessaire de rajouter de profil complémentaire mais de part et d'autre de la jonction, l'assemblage se fera avec 14 vis auto-taraudeuses SN 4,8 ou SN 6,3 soit 56 pour un éclissage de ce type".

Dans le cadre de la gamme simplifiée (profils de 6,50 ml en PK 120/140/170/200), la position de l'éclissage ne doit pas être supérieure au quart supérieur et au quart inférieur de la hauteur totale de cloison (deux éclissages autorisés par montant – Un en bas, l'autre en tête).

Point particulier : mise en œuvre d'un Oméga en anti-dévers sur le profilé PK, du côté ne supportant pas les plaques de plâtre. L'Oméga en anti-dévers sera positionné tous les 2,40 m maximum.

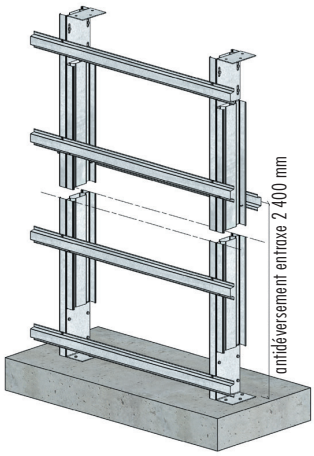

ET SUR KNAUF.FR
• Documents Techniques
• Détails des articles
HLZM3U